

pour une politique ouvrière

JOURNAL DES CERCLES POUR UNE POLITIQUE OUVRIÈRE, ASSOCIÉ À L'ENTENTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS ET DES PEUPLES

Il y a urgence! il faut une mobilisation nationale dans l'unité avec nos organisations, PSS-USS!

**pour la défense des emplois, des conditions de travail
pour la défense de la loi sur les marchés publics, de toutes les CCT
pour la défense des rentes des retraités, des droits des chômeurs
pour la défense de la démocratie et la souveraineté
pas un centime pour les spéculateurs, restitution des 68 milliards!**

edito **Le vote du 8 février ouvre une ère dans laquelle la plus lourde menace pèse sur la souveraineté du pays**

Le 8 février, près de 60% des votants ont accepté la reconduction de la prétendue « libre circulation » avec l'UE. Ce vote aura des conséquences négatives sur les conditions de travail, qui subissent une offensive majeure. Pour reprendre la formulation de l'Observatoire genevois du marché du travail, la libre prestation de services, en généralisant la pratique de la sous-traitance en cascade, conduit à une « institutionnalisation du dumping ».

Ce vote a été arraché au moyen du mensonge et du chantage. A coup de millions, les organisations patronales, les milieux économiques, les entreprises... ont mené une campagne acharnée de mensonges et de menaces pour faire passer les vessies pour des lanternes.

La principale responsabilité de ce naufrage ne revient cependant pas aux milieux économiques. Ce sont les directions des organisations ouvrières de ce pays, PSS et USS, qui ont fait pencher la balance, en s'engageant massivement dans la campagne pour le oui, réalisant l'union sacrée avec le patronat, tournant le dos à la défense des intérêts spécifiques des travailleurs, ce à l'heure où, sur tout le continent européen, les mobilisations les plus déterminées se dressent contre la politique de l'UE. Malgré tout, malgré les pressions, les mensonges, la défense mordicus par les directions des organisations ouvrières des « intérêts de l'économie », la résistance exprimée dans le vote par les travailleurs est bien réelle. Le non est plus marqué, et il progresse dans les quartiers ouvriers. Le oui l'emporte de justesse à la Chaux-de-Fonds (50.15 %). A Genève, les quartiers des Pâquis et de St Gervais disent non, ainsi que la commune ouvrière de Vernier. (Voir dans ces pages)

A peine 10 jours après le vote sur la libre circulation, les porte-parole de l'impérialisme le plus puissant exigent et obtiennent du Conseil fédéral qu'il bafoue sa propre législation sur les banques. Les bourgeois eux-mêmes sont atterrés : Darbellay, président du PDC s'insurge : les décisions prises « posent une série de problèmes avec la notion d'Etat de droit »¹. Ivan Pictet, président de Genève place financière, ne dit pas autre chose : « Je ne vois pas pourquoi la Suisse ne ferait pas valoir son état de droit (...) Cela crée un précédent très grave pour la Suisse »¹. L'éditorialiste du *Temps* explique que la Suisse « piétine elle-même ses propres lois »¹.

Et, sans surprise, les vautours alléchés par cette odeur de décomposition viennent aussitôt tourner autour du cadavre : « L'Union européenne réclame à l'avenir un traitement égal à celui consenti aux Américains »². Les travailleurs ne sont pas particulièrement attachés à la notion de secret bancaire. Mais au-delà du partage du gâteau, ce sont des milliers d'emplois qui sont concernés, dans un secteur déjà sinistré ! Et, par-dessus tout, chacun mesure la menace qui pèse sur toute la législation, toutes les garanties inscrites dans le droit national, si le Conseil fédéral piétine allégrement ses propres lois dès que les impérialismes concurrents le demandent !

Coincidence troublante, on apprenait juste avant le séisme provoqué par le coup d'Etat concernant le secret bancaire que dans « l'accord cadre » que le Conseil fédéral veut passer avec Bruxelles, l'application de l'acquis communautaire – c'est-à-dire de tout l'arsenal anti-ouvrier et antidémocratique élaboré par la Commission et la Cour de justice – figure au nombre des conditions !

Dans une situation marquée par la crise d'effondrement du capitalisme, le Conseil fédéral n'a d'autre préoccupation que de satisfaire les appétits des spéculateurs, au mépris de sa propre législation. Il offre des milliards à l'UBS, prélevés sur le budget de la Confédération, puis ouvre la porte au pillage par l'impérialisme de la même UBS dans le partage féroce des marchés. Il s'agira ensuite de faire payer les travailleurs par un nouveau tour de vis budgétaire, par la réduction des rentes, la liquidation des assurances sociales et des services publics !

Les travailleurs n'ont d'autre issue que de combattre avec leurs organisations pour la défense et le strict respect de toute la législation du travail telle qu'elle a été inscrite dans chacune des législations nationales. Ce qui implique : aucune application de « l'acquis communautaire » en Suisse, défense, application et élargissement du système conventionnel dans lequel sont inscrites les conditions de travail, y compris et surtout dans le cas des CCT qui ne sont pas déclarées de force obligatoire, défense et application des « conditions usuelles » dans chaque branche.

Il faut combattre pour l'unité de toutes les organisations, et en particulier du PSS et de l'USS, pour la défense de toutes les garanties et droits démocratiques inscrits dans la législation de la nation souveraine ! C'est le sens de la 7^{ème} rencontre de syndicalistes et de militants du PSS qui s'est tenue le 14 mars à Neuchâtel.

MAX ROBERT

¹ *Le Temps*, 20 février 2009

LA RÉSISTANCE EST MANIFESTE !

« La libre circulation n'emballa pas les quartiers populaires »

« La libre circulation est moins soutenue dans les quartiers populaires craignant pour les conditions de travail »

Affirmés d'entrée de jeu et à juste titre par un journaliste du journal « Le Courrier », ces constats montrent l'ampleur de la résistance des travailleurs-euses confrontés-ées à des conditions de vie et de travail de plus en plus difficiles à Genève. La défiance à l'égard des partis qui ont prôné l'acceptation des accords est patente.

En effet, en comparant les résultats de la première votation du 21 mai 2000 sur les accords bilatéraux à ceux du 8 février 2009, une analyse détaillée par quartiers révèle deux phénomènes parallèles et concomitants : une baisse de la participation et une stagnation voire une diminution du nombre de OUI dans les quartiers populaires et dans les 4 communes suburbaines

qui avaient rejeté les accords en 2005 (Lancy, Meyrin, Onex, Vernier).

Ainsi la baisse de la participation sur l'ensemble du canton de 58 % en 2000 à 54,8% en 2009 touche beaucoup plus le camp du NON, tandis que le camp adverse voit ses résultats stagner voire diminuer en chiffres absolus malgré une hausse de la participation.

Il ressort donc de ce comparatif que le camp favorable à la reconduction des accords sur la « libre circulation des personnes » enregistre une érosion de -15'694 voix par rapport à il y a quatre ans. Tandis que le camp adverse du NON accroît, lui, son score de +22'010 votants.

Pour l'ensemble du canton, le constat est le même: le taux de participation passe de 58 à 54% entre 2005 et 2009.

Quel constat tirer ? Sinon que beaucoup de travailleurs se sont abstenus –face au matraquage des tenants du OUI et à l'union sacrée du PS et des syndicats avec le patronat – plutôt

que de cautionner une politique prévisible de sous enchère salariale et peut-être aussi de vouloir cautionner la campagne xénophobe de l'UDC et du Mouvement des Citoyens Genevois¹ qui ont fonctionné comme

de véritables repoussoirs, alors qu'ils sont favorables à la libre circulation, leur seul cheval de bataille ayant été « l'extension » à la Roumanie et à la Bulgarie.

ALBERT ANOR

Le compte rendu du Courrier

« A y regarder de plus près, le résultat du vote d'hier laisse toutefois apparaître quelques interrogations. Par rapport au scrutin de septembre 2005 sur l'extension de la libre circulation à dix membres de l'Union européenne, environ 13 000 électeurs ont fait défection. Ils se répartissaient en quelque 2000 «oui» et 11 000 «non». La mobilisation de ces abstentionnistes n'aurait pas modifié la décision d'hier, mais aurait révélé un autre équilibre des forces (55/45%). Et si on compare le vote d'hier à celui de mai 2000 sur les accords bilatéraux, les partisans de ces derniers ont fondu de 15 000 votants, tandis que les opposants ont gagné 22 000 supporters. Autre observation, si le «non» prôné par une fraction de la gauche ne se marque pas de manière significative dans les urnes, tous les quartiers et arrondissements populaires du canton (sauf deux) inscrivent un score inférieur à la moyenne genevoise. Outre Vernier qui refuse la poursuite de la voie bilatérale, Onex ou Meyrin ne l'acceptent ainsi qu'à 53-54%. Même chose pour Sécheron ou Servette en ville de Genève. La méfiance semble plus grande dans ces quartiers.»

(MICHEL SCHWERI, LE COURRIER)

Les initiatives prises à Zurich dans le combat contre l'Union européenne...

... et singulièrement pour un NON à l'accord sur la «libre circulation des personnes»

La question «est-il nécessaire de rassembler des forces vives pour contrer la désastreuse politique d'adaptation aux injonctions de l'Union européenne et faire barrage à la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes?», nous répondons oui! Cela est particulièrement important en Suisse allemande où les groupes de pressions vendus à l'oligarchie financière dont l'UE est le pivot imposent leur loi. C'est dans ce contexte et pour répondre à cette nécessité qu'à Zurich des travailleurs se sont ralliés au Comité national ouvrier pour la victoire du NON le 8 février.

La campagne de votation sur la libre circulation des personnes que

nous venons de vivre montre avec fracas combien puissants sont les moyens financiers et les leviers dont disposent les forces qui se sont constituées autour du Conseil fédéral pour terroriser et tromper les citoyennes et citoyens de ce pays.

Le Comité zurichois que nous avons constitué à la fin de 2008 avec des syndicalistes et des membres du PS s'est réuni plusieurs fois en janvier 2009 pour rédiger des appels, des tracts et des argumentaires à l'appui d'un NON à la reconduction de la libre circulation.

Les actions de notre Comité ont eu pour effet de convaincre y compris des syndicalistes jusqu'alors connus pour leur soutien à la poli-

tique d'intégration rampante aux institutions de Bruxelles. Elles ont également permis d'ébranler des «certitudes» dans des cercles proche du PS. Cela a particulièrement été le cas lors de notre action dans le cadre du meeting de Serge Gaillard organisé par l'Union syndicale zurichoise «Elargissement et reconduction de l'accord sur la libre circulation» du 15 janvier à la Maison du Peuple de Zurich.

Les conditions, comme nous l'avions prévu, furent plus difficiles dans les milieux des Hautes écoles et du Poly. Il règne dans ce type d'environnement un climat toujours plus marqué par des orientations idéologiques qui se situent au niveau d'une politique de boulevard.

L'esprit critique s'y fait rare et les discussions sur le fond aussi. Malgré cela, nos distributions de tracts ont rencontré un certain succès. C'est presque avec étonnement que nous sommes parvenus, au cœur de la scène académique, à animer quelques échanges passionnés. Plus d'un, dans le corps enseignant de ces Hautes écoles, n'a réellement compris les tenants et aboutissants de la prétendue libre circulation des personnes qu'au contact de nos initiatives.

A la suite de quelques interventions dans notre comité de section du syndicat, nous sommes allés plus loin dans notre intervention

suite en page 3

Les initiatives prises à Zurich dans le combat contre l'Union européenne

Suite de la page 2

publique. Nous avons obtenu de pouvoir participer à l'émission ARENA du 23 janvier. Sacrée vitrine. C'est notre collègue Léo Montoli, membre fondateur du Comité zurichois et militant SSP-VPOD, qui a défendu les positions du Comité national de travailleurs. Peu avant l'échéance de la votation, le 30 janvier, le Comité s'est réuni dans le centre de Zurich. A cette occasion, il a convoqué une conférence de presse afin de faire entendre haut et fort les arguments syndicaux de défense des intérêts ouvriers.

Après qu'une dizaine de conférences de presse eurent déjà été convoquées à Berne, Neuchâtel, en Valais et à Genève, auxquelles ont participé des représentants autant de la presse écrite que des radios et des télévisions, nous avons eu à déplorer l'ostracisme délibéré des médias zurichois. Rien ne pouvait justifier ce boycott si ce n'est l'expression consciente d'une volonté politique de maintenir les travailleurs dans l'ignorance des enjeux réels du vote. Au service exclusif de l'union sacrée, de droite à gauche, autour du Conseil fédéral, la presse zurichoise a failli aux règles démocratiques les plus élémentaires.

Pour les membres de notre Comité, les 60% de oui le 8 février signifient la poursuite de notre travail d'explication. Oui, la mise en œuvre des politiques impulsées par l'UE menacent les conditions de travail et d'existence des peuples. Oui, cette politique est contraire aux intérêts des travailleurs.

Ce qu'il nous faut, c'est regrouper autour de nos positions le plus grand nombre possible de travailleurs et de syndicalistes, de membres et de sympathisants de partis de gauche, de même que de citoyens, d'indépendants, de paysans et de créateurs de PME qui sont autant de victimes de la politique économique dévastatrice de l'UE. C'est seulement ainsi que nous réussirons à combattre les agissements de l'UE et de ses promoteurs, c'est seulement ainsi que cette politique se retrouvera là où il convient, dans les profondeurs d'une fosse, dans laquelle nous la voyons d'ores et déjà se couler.

EUER RAIMUND

Il y a urgence! il faut une mobilisation nationale dans l'unité!

Le 14 mars, s'est tenue la 7^{ème} rencontre de syndicalistes et de socialistes qui discutent des conséquences des directives de l'UE en Suisse

A Neuchâtel, une trentaine de militants ouvriers, syndicalistes – notamment du secteur des transports, de la Poste, de l'enseignement – cadres et militants du PS, militants de diverses tendances du mouvement ouvrier et jeunes se sont réunis pour débattre, au lendemain du vote du 8 février, sur les conséquences de l'application en Suisse de la politique de l'UE.

Bilan du 8 février

Avec 40% de non, dans une situation marquée par la campagne agressive de l'économie et le soutien inconditionnel des directions du PS et de l'USS, le vote du 8 février ne constitue pas une défaite de la classe ouvrière, et exprime, à l'inverse, une résistance et une méfiance qui vont en s'accroissant. C'est la politique des directions des organisations du mouvement ouvrier qui a poussé les travailleurs à l'abstention, et assuré à la bourgeoisie sa victoire dans les urnes. Certes, un NON aurait été un point d'appui. Cependant, il n'y a pas d'effondrement de la classe ouvrière le 8 février!

Situation très préoccupante

La discussion a mis en évidence la situation de plus en plus difficile que connaissent les travailleurs suite à l'aggravation de la crise du capitalisme. Le chômage ne cesse d'augmenter, et les prévisions sont toutes plus pessimistes les unes que les autres. Les rentrées fiscales menacent de s'effondrer, alors que la situation est marquée par une décennie de politique de baisses d'impôts. Les menaces les plus graves pèsent sur les assurances sociales (révision de l'assurance chômage, diminution des rentes LPP...). Le gouvernement verse des milliards pour renflouer les spéculateurs qu'il s'agira de faire payer aux travailleurs...

Un syndicaliste de la Poste a expliqué comment un nouveau plan de redimensionnement du réseau des offices de poste met en péril la survie de plus de 500 bureaux, jugés non rentables, alors que c'est la restriction des services et des horaires qui a conduit les usagers à

diminuer la fréquentation!

L'Etat de droit est lui-même menacé, sous les poussées de boulot de l'impérialisme: le Conseil fédéral a créé un précédent en bafouant sa propre législation dans le cadre du secret bancaire, et des tractations sont en cours avec l'Union européenne pour mettre sous toit un accord cadre qui permettrait l'adaptation de l'acquis communautaire en Suisse. (Voir dans ces pages).

Une menace imminente pèse sur les maigres garanties inscrites dans la législation nationale: l'application de l'acquis communautaire équivaudrait à la liquidation des services publics, à la généralisation de la sous-enchère.

La discussion a porté également sur la menace qui pèse sur la jeunesse, avec notamment une offensive concertée contre les diplômés et les qualifications, impulsée par l'UE via son programme de « formation tout au long de la vie ».

Un des aspects qui a été abordé par les participants est la question de l'indépendance et de la place des organisations syndicales: les travailleurs ont besoin de pouvoir s'appuyer sur leurs propres organisations pour défendre leurs intérêts matériels et moraux. Or la politique de l'UE conduit à la liquidation des syndicats: d'une part, ils sont invités à s'élever au rang de co-législateurs (en l'occurrence, co-gestionnaires de la crise du capital), et d'autre part, la jurisprudence de la Cour de justice tend à leur interdire – au nom de la concurrence libre et non faussée – de combattre pour la défense, l'application, et la promotion des garanties collectives des travailleurs.

Urgence: il faut une mobilisation nationale dans l'unité

Les militants réunis sont tombés d'accord pour dire: il y a urgence! Il faut mettre un coup d'arrêt à la politique antisociale et antidémocratique du Conseil fédéral. On ne peut pas simplement multiplier les référendums, devant une telle avalanche de menaces! Il faut une mobilisation massive, au niveau national, pour la défense des conditions de travail, la défense des assurances sociales, la défense des postes de travail, et la défense de la démocratie et de la souveraineté.

Création d'un comité

Un comité d'organisation a été créé autour du journal, regroupant une dizaine de militants de différentes tendances du mouvement ouvrier.

Il lui reviendra d'élaborer une plate-forme d'action pour une mobilisation nationale dans l'unité, pour mettre un coup d'arrêt à l'offensive de l'UE et du Conseil fédéral. L'un des aspects centraux de cette mobilisation sera sans doute la défense des rentes du deuxième pilier: le dépôt des signatures sur le référendum pourrait être l'occasion de convoquer une large manifestation.

Il a également été proposé d'œuvrer à la création et l'organisation, autour de la plate-forme d'action, de comités de mobilisation dans les cantons, regroupant des militants ouvriers et des syndicalistes.

La rencontre, finalement, a décidé de s'associer pleinement à la mise en œuvre des décisions de la conférence européenne de Paris (voir dans ces pages).

Les questions posées par l'invitation à la rencontre

Comment défendre les emplois, les salaires, les conditions de travail?

Comment défendre la loi sur les marchés publics et les conventions cantonales?

Comment défendre les conventions collectives de travail, toutes les conventions collectives, qu'elles soient de force obligatoire ou non, nationales ou cantonales?

Comment défendre les rentes des retraités et les droits des chômeurs?

Comment défendre la démocratie et la souveraineté?

Ne faut-il pas sur ces questions prendre une initiative pour une mobilisation nationale, dans l'unité des travailleurs avec leurs organisations? Ne faut-il pas s'adresser dans ce sens aux dirigeants du PS et de l'USS?

Mais nous posons aussi la question, sans en faire un préalable au combat pour l'unité: est-il possible de s'engager dans cette voie sans dire non à l'Union européenne, qui prétend être l'Europe? Sans combattre ses traités et ses accords bilatéraux?

Sans CCT obligatoire, pas de protection contre le dumping salarial et social !

Mesures d'accompagnement dans le cadre de l'accord sur la libre circulation entre la Suisse et l'UE

Les mesures d'accompagnement ont été mises en place, nous dit-on, pour contrer le dumping salarial et « observer » le marché du travail pour ce qui est des commissions tripartites cantonales. La principale mesure pour lutter contre le dumping est la Loi sur les travailleurs détachés, une loi soumise au feu de l'Union européenne qui réclame depuis de longs mois la suppression de certaines de ses clauses, notamment celle de la règle des 8 jours. Cette règle exige qu'un employeur qui détache des travailleurs en Suisse annonce 8 jours avant le début des travaux l'identité des personnes détachées, l'activité qu'elles exerceront et le lieu d'exécution des travaux. Cette règle permet aux contrôles d'avoir lieu, mais uniquement dans les secteurs couverts par cette loi. Ainsi, la Loi sur les travailleurs

détachés, qui est une copie conforme de la directive européenne sur le détachement de travailleurs, indique à son article 2 concernant les conditions minimales de travail et de salaire : « Les employeurs doivent garantir aux travailleurs détachés au moins les conditions de travail et de salaire prescrites par les lois fédérales, ordonnances du Conseil fédéral, conventions collectives de travail déclarées de force obligatoire et contrats-types de travail au sens de l'art. 360a CO. » Or aujourd'hui, les conventions collectives déclarées de force obligatoire et contenant un salaire minimum, ainsi que les rares contrats-types de travail, ne couvrent de loin pas la majorité des travailleurs du pays. L'USS estime que près de la moitié des travailleurs en Suisse sont couverts par une CCT : soit 1'520'000 (chiffres de 2005). Selon les chiffres du Seco de 2007*,

seuls 517'000 travailleurs (soit environ un sur six) sont couverts par une CCT de force obligatoire, dont 30 CCT nationales et 38 CCT cantonales. Quant aux contrats-types de travail, outre les contrats-types agricoles dans certains cantons, il n'existe de tels contrats-types qu'à Genève (pour le personnel domestique et pour les esthéticiennes) et au Tessin (pour les centres d'appels). Comme indiqué par la Loi sur les travailleurs détachés, seuls les secteurs couverts par une CCT déclarée de force obligatoire ou un contrat type sont protégés contre le dumping salarial et social. Qu'advient-il donc des travailleurs des branches où une CCT existe, parfois avec des salaires minimaux, mais n'est pas étendue, comme c'est le cas dans la chimie, l'horlogerie, la métallurgie ou encore chez Swisscom ou aux CFF ? Et qu'advient-il des travailleurs qui ne bé-

néficient d'aucune CCT ? Eh bien, ces travailleurs ne sont tout simplement pas protégés par la principale mesure d'accompagnement, la Loi sur les travailleurs détachés. Quant à l'autre mesure permettant de déclarer un contrat-type obligatoire avec un salaire minimum en cas de constat de « sous-enchère abusive et répétée » dans une branche, elle n'a été utilisée qu'à Genève et au Tessin pour 3 branches et jamais au niveau national... Au final, sur la base des chiffres disponibles, nous pouvons estimer grosso modo que si seuls 500'000 travailleurs sur environ 3 millions sont couverts par des CCT de force obligatoire – nationales et cantonales – cela veut dire que plus de 80% des travailleurs ne sont pas protégés par les mesures d'accompagnement...

CORRESPONDANT

* *La Vie économique*, 12-2007

L'UE tance la Suisse et ses «mesures d'accompagnement»

Midi de l'Europe, 25 février: l'ambassadeur au service de la délégation de la Commission européenne pour la Suisse explique que certaines mesures d'accompagnement sont contradictoires avec la Directive sur les travailleurs détachés

Sous le titre : « relations bilatérales Suisse UE, un modèle durable ? », l'ambassadeur a prononcé une conférence dans laquelle il soulève les problèmes liés à l'application en Suisse de la directive sur les travailleurs détachés.

«Application de l'accord sur la libre circulation des personnes (ACLCP)

L'accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes a été mis en oeuvre de manière graduelle à partir de juin 2002, avec des nouveaux volets applicables en juin 2004 et en juin 2007. Cet accord est d'importance majeure et a un impact sur les territoires frontaliers de la Suisse et de

l'Union européenne. Le 8 février 2009, le peuple suisse l'a confirmé et a aussi accepté son extension à la Roumanie et à la Bulgarie. (...)

(dans le cadre de l'application de l'accord), c'est surtout la *directive sur les travailleurs détachés* qui fait partie de l'accord sur la libre circulation des personnes qui crée le plus de problèmes. Elle prévoit la mise en place d'une agence d'information sur le droit du travail et les conditions de travail applicables dans le pays concerné. Depuis 1999, la Suisse n'a pas répondu à ses obligations dans ce domaine, ce qui rend difficile la transmission des informations appropriées aux entreprises communautaires. Nous attendons avec impatience qu'un site web promis depuis un certain temps qui réu-

nisse les règles à suivre soit mis sur internet parce qu'un grand nombre d'entreprises se plaignent de ne pas disposer d'informations relatives au droit du travail dans les cantons qui les concernent. Actuellement les autorités cantonales les renvoient aux syndicats et associations d'entreprises en charge de fournir des informations sur les conventions collectives. Ces problématiques se sont accentuées à partir de 2006 avec les mesures d'accompagnement suivantes prises par la Suisse. Il s'agit là de mesures législatives suisses postérieures à la signature des Bilatérales I. L'Union estime que certains d'entre eux sont incompatibles avec l'accord sur la libre circulation des personnes. Je n'entre pas dans les détails mais je me réfère seulement aux

grands titres:

- la règle des 8 jours
- la contribution aux frais de contrôle pour les entreprises et les travailleurs détachés
- le montant prohibitif des amendes infligées dans le cadre du contrôle des conditions de travail des travailleurs détachés.

Sur la résistance dans tous les pays:

A propos du vote du 8 février, son excellence l'ambassadeur «confirme que ce vote positif n'était pas évident et M le Président Barroso a congratulé à juste titre le peuple suisse en sachant qu'un tel résultat n'était certainement pas assuré dans tous les états membres de l'Union».

(SOURCE: DOCUMENTATION DE L'UE. SEUL LE DISCOURS PRONONCÉ FAIT FOI)

«Les syndicats doivent se conformer à la réglementation européenne»

Les arrêts de la Cour européenne de justice et leur application dans le droit suisse: l'avis d'un avocat

Deux jour avant la votation du 8 février, le journal « Le Courrier » publiait une interview très éclairante de l'avocat, spécialiste du droit du travail, Christian Bruchez qui analyse les quatre jugements de la Cour européenne de justice (CEJ), les arrêts : Viking, Laval, Ruffert, Luxembourg.

Nous reproduisons ici des extraits de cet article qui parlent d'eux-mêmes. Vous pouvez lire cet article en entier en allant sur le site : www.lecourrier.ch

1. Quel est le contenu de ces arrêts ?

« Ces quatre décisions de la CEJ (...) concernent toutes la liberté d'établissement des entreprises et de la prestation de services par-dessus les frontières. »

2. Quel est leur point commun ?

« Derrière des situations particulières, un fil rouge apparaît : c'est une certaine subordination du droit du travail au droit du marché. » (...)

« En s'appuyant sur le droit à la libre prestation de services, les juges ont remis en question certains régimes nationaux de relations professionnelles, alors que cette question devrait être de la stricte compétence de chaque Etat. Lorsque les règles nationales du pays d'accueil sont disqualifiées par les juges, comme dans ces arrêts, seules les lois du pays de provenance subsistent comme référence. Les conditions de travail du lieu d'origine peuvent alors s'appliquer. »

3. Quels sont les effets concrets de ces arrêts sur le droit ?

« Ces arrêts concernent principalement les travailleurs détachés dans un autre Etat par des entreprises étrangères pour accomplir une mission. »

(...)

« Aucune réglementation ne peut

donc être imposée aux entreprises extérieures si elle n'est pas également imposée obligatoirement à toutes les entreprises du pays; il n'est donc plus possible de se référer à des conventions collectives non étendues ou à l'usage. L'exemple de la Suède est éclairant. Dans ce pays, il n'y a pas de système légal d'extension des conventions collectives et les salaires d'usage sont uniquement fixés par négociations entre partenaires sociaux, en recourant au besoin à des mesures de combat. Ces accords négociés n'ayant pas une portée normative générale, ils ne sont pas reconnus par les juges européens et les entreprises étrangères conservent donc les conditions de travail de leur pays d'origine. » (...)

« Par cette jurisprudence, la Cour impose pratiquement une forme déterminée de droit collectif et canalise le droit du travail au détriment des spécificités nationales. »

4. Au-delà du «détail» des quatre jugements, une modification fondamentale du droit est donc à l'oeuvre ?

« A la lecture de ces arrêts, on constate que le droit du marché prend de plus en plus le pas sur le droit social. » (...)

« Les juges considèrent que, non seulement les organes étatiques ne doivent pas entraver la libre prestation de services dans leur législation, mais que les syndicats doivent également se conformer à cette réglementation européenne dans leur action, comme s'ils devenaient une instance étatique. Une nouvelle subordination au marché se fait donc jour. Le droit du travail est désormais vu uniquement comme un auxiliaire permettant de réguler une concurrence loyale entre entreprises. »

5. Le droit du travail n'est tout de même pas complètement évacué par quatre arrêts ?

« Le droit du travail n'est pas évacué, mais il est canalisé par ces

arrêts. L'autonomie syndicale est particulièrement mise en cause dans l'arrêt Laval. » (...)

« Le juge se substitue ainsi aux syndicats pour décider de la pertinence des moyens utilisés pour obtenir une revendication. In fine, c'est lui qui décide ce qui est dans l'intérêt des membres, empiétant sur l'autonomie des syndicats. La libre prestation de services prend le pas sur la liberté syndicale. »

6. La Suisse est-elle concernée par ces arrêts ?

« Dans les branches disposant d'une convention non étendue ou dans les branches sans convention, les entreprises étrangères européennes détachant des travailleurs en Suisse peuvent appliquer les conditions salariales du pays d'origine. La situation est identique en cas de vide conventionnel, comme dans le bâtiment en 2008, car l'extension tombe automatiquement lors de la résiliation de la convention. »

7. Cette jurisprudence peut donc s'appliquer à la Suisse qui n'est pas membre de l'Union européenne ?

« L'accord sur la libre circulation des personnes libéralise partiellement les prestations de services transfrontalières pour une durée de nonante jours par année civile. En outre, en ratifiant les accords bilatéraux, la Suisse s'est engagée à reprendre la jurisprudence européenne jusqu'à la date de signature, le 21 juin 1999. Postérieurs à cette date, ces quatre arrêts ne lient pas directement la Suisse. Toutefois, les tribunaux suisses ne s'écartent en principe pas de la jurisprudence européenne postérieure, surtout lorsqu'il existe une continuité de doctrine par rapport aux arrêts précédents. En toute logique, le Tribunal fédéral devrait donc s'inspirer de cette nouvelle jurisprudence européenne s'il avait à traiter d'une question liée à la libre prestation de services et au détachement de travailleurs. De toute façon et indépendamment de la libre circulation des

personnes, les concepts appliqués par les juges européens dans ces quatre arrêts sont également très présents dans la doctrine juridique suisse et dans la pratique d'autorités telles que la Commission de la concurrence. Quand l'Etat ou les syndicats sont vus comme des entraves au libre fonctionnement du marché, les mêmes solutions s'imposent partout. » (...)

8. De quelles solutions disposons-nous pour éviter d'être victimes des quatre arrêts de la Cour de justice européenne ?

« La seule solution est d'adopter des réglementations qui s'imposent impérativement à tous les employeurs dans une branche déterminée ou sur l'ensemble du marché du travail. Aucune discrimination concurrentielle ne peut alors être invoquée. La première possibilité est l'extension de conventions collectives. Par cet acte politique de l'Etat, du Conseil fédéral ou d'un gouvernement cantonal, les effets d'une convention sont étendus à toutes les entreprises, suisses et étrangères, conventionnées ou non. » (...)

« L'autre possibilité est d'édicter des règles légales impératives. » (...)

« On pourrait également envisager, mais cela supposerait une modification de la loi, l'introduction d'un salaire minimal généralisé. » (...)

La réalité sur l'éten- due des CCT

On nous a notamment bassiné qu'il n'y avait pas et qu'il n'y aurait pas de dumping social et salarial. Or, comme le rappelle Jean-Claude Rennwald dans l'éditorial de *L'événement syndical*, «seuls 50% des travailleurs du secteur privé sont au bénéfice d'une CCT. De plus, toutes les CCT ne prescrivent pas de salaires minimaux ». Autant de secteurs dans lesquels les dites «mesures d'accompagnement» ne s'appliquent simplement pas !

Entretiens techniques en vue d'un accord bilatéral Suisse-UE sur l'éducation

Vers la liquidation des diplômes et un monde sans droits. Vers «l'employabilité» des travailleurs et des jeunes. La Formation selon l'UE bientôt en Suisse?

Le 11 février, une rencontre a eu lieu entre une délégation du SECO et la Commission européenne « sur des questions techniques en vue d'une future participation intégrale de la Suisse aux programmes européens d'éducation et de jeunesse »¹.

Il s'agit d'assurer à la Suisse une participation intégrale aux « programmes européens d'éducation et de jeunesse «Apprentissage tout au long de la vie» (éducation générale et formation professionnelle) et «Jeunesse en action»(activités extrascolaires) », lesquels, nous dit le communiqué, « ont pour but d'accroître l'offre de formation et d'encourager la mobilité des apprenants et des enseignants. Ils tendent à faciliter la mise en réseau des établissements de formation en Europe et la mobilité transnationale des élèves, des apprentis, des étudiants et des enseignants, pour développer la qualité de la formation ».

La perspective semble certes alléchante, posée en ces termes. Une étude même superficielle permet cependant de mesurer à quel point ces accords n'ont d'autre objectif que de livrer la jeunesse entière en pâture aux besoins féroces des exploités.

Ces programmes rassemblent tout ce qui s'est fait jusqu'ici dans le cadre de l'UE en ce qui concerne la formation et l'éducation. (Programmes Leonardo da Vinci, Erasmus, Comenius, Grundtvig, Jean Monet...). Il convient peut-être de s'intéresser au contenu de ces programmes pour comprendre l'orientation que la Commission cherche à imprimer à ce qu'elle appelle « l'éducation et la formation ».

Leonardo da Vinci se retourne dans sa tombe!

Le programme Leonardo da Vinci², auquel la Suisse est associée, vise à la promotion de « stages professionnels à l'étranger et coopération entre établissements de formation et entreprises pour améliorer la formation professionnelle et la reconnaissance des

qualifications ».

Il se fixe, plus précisément, comme priorités :

De promouvoir « la coopération entre les établissements de formation à tous les niveaux et les entreprises, en particulier les PME, et les partenaires sociaux, afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité de la formation ». Autrement dit, il s'agit de soumettre les « établissements de formation », avec le concours des « partenaires sociaux », aux besoins spécifiques des exploités, dans une situation où ces besoins sont, de façon avérée, de diminuer le coût du travail.

Comment s'y prendre ? Une autre des « priorités » est formulée ainsi : « adaptabilité et entrepreneuriat : Promouvoir l'investissement en ressources humaines comme stratégie d'entreprise, afin de développer la capacité d'adaptation pour accompagner les changements technologiques et organisationnels ». Ce qui signifie en clair : préparer les jeunes à s'adapter avec souplesse aux restructurations et à la déréglementation brutale voulue par les patrons dans un monde où la « concurrence libre et non faussée » est érigée en dogme quasi religieux.

C'est ce qu'on appelle, et c'est

encore une des priorités du programme, promouvoir « l'employabilité » des travailleurs et des jeunes.

On le voit dans la documentation du programme Leonardo da Vinci, le mot *qualification* est utilisé par abus de langage ! Les qualifications et les diplômes sont des socles sur lesquels tout le mouvement ouvrier a fondé son action depuis un siècle et demi.

Les qualifications et les diplômes garantissent des droits collectifs

Le mot *diplôme*, dans un sens ancien, signifie « Pièce officielle établissant un droit, un privilège »³. Les révolutionnaires qui au XIX^eS ont combattu pour l'abolition des privilèges ont arraché le droit pour chacun, à travers le système scolaire, de se doter d'un « diplôme ».

Le mot *qualification* signifie « Ensemble des aptitudes et des connaissances acquises d'un travailleur pour l'exercice d'une activité de production »³. Ainsi, une qualification est réputée *acquise*. Elle donne le droit imprescriptible à son détenteur d'exercer un métier dans le cadre fixé par des contrats collectifs et des statuts.

Elle lui donne la possibilité de se battre pour le respect des droits et garanties prévus par le cadre de la législation du travail.

Employable, corvéable, malléable, jetable

A l'inverse, employable rime – et la figure de style prend ici tout son sens – avec *malléable, adaptable, corvéable, jetable*...

L'employabilité, qui vise à « promouvoir l'adaptation des jeunes aux mutations organisationnelles », contient la liquidation des diplômes et des qualifications, et l'exploitation dans un monde sans droits ni garanties !

Les négociations engagées en vue d'associer pleinement la Suisse à ces programmes contient la liquidation de la formation professionnelle telle que nous la connaissons, débouchant sur des diplômes reconnus sur le marché du travail !

MAX ROBERT

¹ Communiqué du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, 11.02.09

² <http://www.leonardo-da-vinci.ch>

³ Le Petit Robert.

L'espace européen de la recherche

Assèchement des activités scientifiques, subordonnées aux impératifs de la compétitivité et de la rentabilité

En relisant le message du Conseil fédéral de 2006¹ sur le financement de la participation aux programmes cadre de l'UE en matière de recherche, on mesure à quel point la stratégie dite de « Lisbonne » est de nature à enfermer les activités scientifiques dans le carcan étrié des besoins du profit. Quelques citations (ce qui est souligné l'est par nous) :

« En adoptant le «Pacte pour la croissance», l'Union européenne s'est fixé un objectif ambitieux. Devant le ralentissement de la

croissance économique en Europe, un nouvel élan doit être insufflé à l'économie pour faire de l'Europe un espace économique fondé sur la connaissance qui soit parmi les plus compétitifs du monde (Déclaration de Lisbonne de 2000).

(...)La stratégie de l'UE porte sur les trois sommets du «triangle du savoir»: la production du savoir par la recherche, la diffusion du savoir par la formation, et la valorisation du savoir par l'innovation. Cette stratégie est mise en œuvre par des programmes-cadres pour chacun des trois secteurs recherche, formation et innovation: les 7es Programmes-cadres de

recherche, de développement technologique et de démonstration, les programmes d'action «Apprentissage tout au long de la vie» et «Jeunesse en action» et le nouveau programme de soutien à la compétitivité et à l'innovation. (...)Les plateformes technologiques thématiques qui comportent des projets scientifiques et industriels intégrés couvrant toute la chaîne de l'innovation – de la recherche au marché – sont développées. Par rapport aux 6es Programmes-cadres de recherche (2003 à 2006), les 7es Programmes-cadres de recherche pré-

SUITE EN PAGE 7

À quoi a servi la manifestation anti-Wef ? Certainement pas à affaiblir le capitalisme

Mesures de répression policière, manifestation sans mots d'ordre, dirigée contre un club de discussion situé à des centaines de kilomètres

L'effet le plus palpable et institutionnel aura été, ce jeudi 19 février, l'adoption, par une majorité de droite du Grand Conseil genevois, d'une loi, qualifiée de « liberticide » par des députés socialistes qui introduit dans la loi sur la police des mesures d'éloignement pour les personnes posant problème !

Une telle disposition existe déjà mais ne concerne que les étrangers. Désormais, la loi votée va plus loin, elle concerne toute personne qui participe à un rassemblement qui « menace l'ordre ou la sécurité publique ». Il sera donc possible de lui signifier une interdiction d'un périmètre donné pour une durée pouvant aller de 24 heures à trois mois, et ceci sans qu'un délit ne lui soit reproché.

Autrement dit, 19 jours après la manifestation interdite par le Conseil d'État prétendument de gauche (2 socialistes +2 verts) la bourgeoisie augmente ses menaces sur les droits démocratiques qui semblaient intouchables. Les partis bourgeois ont bien compris, eux, quelle situation se profile à l'horizon avec la crise du système capitaliste enclenchée voilà 3 ans avec l'affaire des subprimes aux États-Unis. Ils ont pleinement conscience des risques sociaux qui

en découlent.

« Dans la rue contre le WEF, pour un autre monde ! »

Mais revenons à la manifestation altermondialiste de protestation dite anti-wef, manifestation dirigée contre la tenue du Forum économique mondial de Davos. L'appel diffusé par les organisateurs se conclut ainsi :

« Organiser une grande manifestation à Genève en janvier 2009, prend tout son sens à l'heure de la crise mondiale du capitalisme(...) Manifester à Genève de façon pacifique mais avec un contenu radical, dans le cadre de la construction d'un mouvement social large, signifie donc porter nos revendications au cœur du système capitaliste. Nous vous appelons à construire ensemble un front de résistance large à l'échelle internationale pour jeter les bases d'un nouveau modèle politique, social, économique et environnemental radicalement différent. »

« C'est le Capitalisme qui engendre la crise. C'est avec le Capitalisme qu'il faut en finir ! »

Tous les éléments à notre disposition (tracts, appel, déclarations, articles, etc) montrent clairement

que les intentions des organisateurs sont d'exprimer publiquement et symboliquement un mécontentement face au capitalisme en général en proposant comme issue « un autre monde possible », parfois présentée comme le socialisme. Comment passer du capitalisme à un « autre monde », cela n'est pas dit.

Le combat contre l'UE n'est pas mentionné par les organisateurs de la manif

Il s'agit pourtant du combat pratique, dans l'unité, contre le capitalisme, contre les institutions qui réorganisent concrètement et brutalement le continent européen selon les exigences des capitalistes. Il s'agit d'un combat réellement révolutionnaire qui peut et doit être mené hic et nunc.

Faut-il manifester contre « les grands de ce monde » qui se réunissent à Davos ? Cela peut se discuter, mais si c'est pour être à des centaines de kilomètres du lieu de réunion, ça n'a pas de sens.

Pour les travailleurs, une manifestation ne se justifie que si elle vise directement un lieu du pouvoir auquel on adresse une revendication précise à satisfaire. Rien de cela dans toute cette agitation.

Contre les «vieilles

organisations du mouvement ouvrier». Contre les revendications réelles des travailleurs

A bien y regarder, la manifestation est en fait axée contre les « vieilles organisations du mouvement ouvrier ». Le programme déclare en effet: « Nous vous appelons à construire ensemble un front de résistance large à l'échelle internationale pour jeter les bases d'un nouveau modèle politique » !

Il s'agit donc de « rompre avec le capitalisme » sur les ruines des organisations bâties au travers de siècles de luttes par la classe ouvrière !

On aurait pu imaginer une manifestation à Berne pour exiger du CF le retrait du plan d'aide à l'UBS et des mesures contre les licenciements ! Rien de cela.

On s'égosille à grands effets de manche pour «l'abolition du capitalisme». En réalité, la manif organise tout sauf le combat contre le capitalisme. A la veille de la votation sur la « libre circulation », dispositif pour notamment abaisser le coût du travail en Suisse et dans l'UE, rien n'est dit à ce sujet et pour cause: TOUTES les organisations initiatrices de la manifestation appellent à voter OUI !

L'espace européen de la recherche

Assèchement des activités scientifiques, subordonnées aux impératifs de la compétitivité et de la rentabilité

voient des financements en forte progression au fil des ans(...).

Les 7es Programmes-cadres de recherche sont harmonisés avec d'autres programmes d'action européens dans les domaines de la recherche (par ex. le programme d'action Santé), de l'éducation (par ex. le programme «Apprentissage tout au long de la vie») et de l'innovation (par ex. le programme de compétitivité et d'innovation) pour exploiter les synergies dans la valorisation des résultats. Grâce à une simplification des procédures administratives et des règles de protection de la propriété intellectuelle par rapport aux précédents

programmes, les 7es Programmes-cadres de recherche offrent des conditions de participation attrayantes non seulement pour la communauté de recherche universitaire, mais aussi pour les entreprises. (...)

La stratégie de Lisbonne identifie la recherche, la technologie, l'innovation et la formation comme des moteurs de croissance essentiels, pour la création durable d'emplois, la croissance économique et la compétitivité internationale de l'Europe (...).

Les 7es Programmes-cadres de recherche complètent l'effort national de recherche des Etats membres de l'UE et des Etats

associés aux programmes-cadres. Ils fédèrent les efforts nationaux et permettent aux ressources engagées d'atteindre la masse critique. Ils accordent une place essentielle au soutien des partenariats public-privé, le but étant de stimuler et développer les investissements de l'économie privée dans le domaine de la recherche et de la technologie afin de déboucher sur des projets communs.»¹

Notre commentaire

Cette politique n'a rien à voir avec la promotion d'une recherche scientifique qui rimerait avec l'enrichissement scientifique et

culturel de l'humanité. Elle conduit à l'enrichissement strictement privé de quelques prédateurs en mal de «compétitivité».

Et c'est une insulte faite à des grands penseurs humanistes tels qu'Erasmus ou Léonard de Vinci que d'associer leur nom à un pareil dispositif de pillage du patrimoine collectif que constitue le réseau des universités européennes, qu'ils ont du reste contribué à construire!

Les jeunes et les travailleurs veulent des universités de service public, pas des machines à fric!

¹ ff/2006/7689.

Bataille entre spéculateurs pour s'accaparer les marchés: coup de canif dans l'Etat de droit!

Les travailleurs ne sont pas particulièrement attachés au secret bancaire, qui sert à mettre à l'ombre le produit des rapines des capitalistes. Ils ont tout lieu de s'inquiéter, par contre, quand le gouvernement bafoue sa propre législation pour répondre aux exigences de l'impérialisme

La crise de décomposition du capitalisme atteint des stades inconnus jusqu'ici. Des milliards et des milliards sont engloutis dans la spéculation, milliards que les peuples sont appelés à rembourser sous la forme de prétendus «plans de relance» qui s'apparentent à un pillage pur et simple. Rien n'y fait. Le 3 mars, on apprend une nouvelle chute record des marchés boursiers, qui devraient pourtant être dopés par les centaines de milliards qui ont d'ores et déjà été ponctionnés pour redresser le système.

C'est dans ce contexte que l'administration américaine exige - et obtient avec une facilité déconcertante - que le Conseil fédéral bafoue sa propre loi sur les banques: il s'agit, pour l'impérialisme le plus puissant, de ne pas laisser le moindre «cent» échapper à sa voracité.

Certes, les travailleurs ne sont pas attachés au secret bancaire, qui sert à protéger les rapines capitalistes. Cependant, on aurait tort de sous-estimer la gravité de ce qui est en train de se passer.

L'offensive méthodique des USA contre les banques concurrentes conduit notamment à la perspective, en Suisse, d'une diminution des rentrées fiscales qui se chiffrent d'ores et déjà en centaines de millions. Des centaines de travailleurs, dans les banques, sont menacés de perdre leur emploi. Lorsque les capitalistes se font la guerre, les munitions et les

réserves dans lesquels ils puisent, ce sont les travailleurs de leur propre pays!

Et il faut mesurer la gravité de la décision du Conseil fédéral du 19 février, qu'il faut bel et bien qualifier de coup d'Etat: en acceptant servilement de bafouer sa propre légalité, le Gouvernement ouvre une ère dans laquelle la souveraineté du pays est soumise aux plus graves menaces: s'il est admis qu'on peut liquider les banques suisses pour satisfaire aux besoins des spéculateurs, tous les maigres acquis des travailleurs et les conquêtes démocratiques, inscrits dans la législation nationale, peuvent suivre le même chemin! La souveraineté nationale, la démocratie directe, conquêtes arrachées par le combat révolutionnaire de 1848 contre les grandes puissances européennes, sont bel et bien directement remises en question aujourd'hui! Qui peut supposer que, la brèche une fois ouverte, les vautours vont sagement en rester là? De fait, dès le lendemain de la décision, les Etats-Unis faisaient passer leurs exigences de 250 noms à 52'000. Et l'Union européenne frappait à son tour à la porte en exigeant un traitement similaire! Il est urgent d'appeler à l'unité des organisations qui défendent les conquêtes ouvrières et démocratiques, pour la défense de la souveraineté suisse et de l'Etat de droit.

RED

dans la presse

«L'aspect le plus préoccupant de la capitulation de la Suisse est sans doute l'atteinte qu'elle porte à notre démocratie»

Daniel Perren, avocat, dans Le Temps du 25 janvier

«La souveraineté suisse a bonne mine: il a suffi que l'oncle Sam sorte son gros bâton pour que notre pays fasse acte de soumission et mette à la poubelle le secret bancaire auquel il est pourtant viscéralement attaché. (...) En imposant à la Suisse de violer son droit interne, les USA ont voulu montrer qui est le maître du jeu. Ils se sont comportés en puissance impériale, qui est disposée à respecter les accords passés avec notre pays quand cela lui convient. (...)

L'aspect le plus préoccupant de la capitulation à laquelle la Suisse a été contrainte est sans doute l'atteinte qu'elle porte à notre démocratie. Une autorité purement administrative, la Finma, a pris la décision d'autoriser l'UBS à

violier le secret bancaire, c'est-à-dire à violer une interdiction légale, pour lui permettre de sauvegarder sa licence bancaire aux Etats-Unis. On glose pour savoir si la Finma avait le droit d'agir de la sorte. A vrai dire, il faut un sacré talent de l'interprétation extensive de la loi pour l'admettre. Mais surtout l'hypothèse en serait gravissime. Car l'autorisation de violer la loi relève du droit d'exception, c'est-à-dire de la faculté qui est accordée à l'Etat d'agir en dehors de la légalité lorsque l'urgence l'impose pour la sauvegarde des intérêts supérieurs du pays. Or il est absolument extravagant que l'administration s'arroge de telles attributions dont le caractère est essentiellement politique

et qui sont réservées à l'exécutif. Nous avons assisté le 19 février à un spectacle pitoyable, celui de l'impuissance du Conseil fédéral. Notre gouvernement s'est réuni dans l'urgence pour constater que la Finma gouvernait à sa place et



qu'il était réduit au rôle de chargé de communication. Les Américains ont réussi à faire dérailler nos institutions (...)

Bertossa (à *Infrarouge*) dit que la violation du secret bancaire par la Finma et l'UBS est une question

de forme, un peu comme si c'était un point secondaire. Encore le moralisme. Le problème, c'est que, précisément, les questions de forme sont celles qui tracent la ligne de démarcation entre un Etat de droit et un Etat totalitaire. Elles représentent le fondement du procès équitable, - dans lequel la personne mise en cause a l'occasion de faire valoir ses arguments. Il faut dès lors des raisons tout à fait impérieuses pour que, au titre du droit d'exception, la garantie du procès équitable soit supprimée par un organe subalterne et que soit ridiculisé le Tribunal administratif fédéral, en charge du dossier. Par où l'on voit que les Etats-Unis, grands prêcheurs des droits de l'homme, ont conduit la Suisse à appliquer des méthodes qui, en général, sont celles des dictatures. Les précédents sont toujours dangereux.

Il faudra de l'intelligence et de l'obstination pour remonter la pente.»

Elections cantonales à Neuchâtel

Le point de vue de candidats PS

En quatre ans beaucoup de choses ont changé, les revendications de la population demeurent !

Il y a quatre ans, le peuple élisait une majorité « de gauche », plus précisément une majorité de députés du PS, des Verts, du POP et de SolidaritéS. Dans cet article, nous voulons aborder les élections à venir en nous référant au contexte et aux aspirations de la population qui a élu cette majorité. Lors des élections cantonales de 2005, un gouvernement comprenant deux socialistes, Jean Studer et Bernard Soguel, un écologiste, Fernand Cuhe, une libérale, Sylvie Perrinjaquet et un radical, Roland Debély, était élu. Sans un accord entre les partis, la possibilité d'un gouvernement majoritairement socialiste n'était de loin pas exclue, puisque le socialiste de La Chaux-de-Fonds Didier Berberat devançait Roland Debély à l'issue du premier tour.

En quatre ans, beaucoup de choses ont changé, mais sans doute pas les aspirations qui ont conduit une majorité de citoyens à voter pour une majorité de députés et de Conseillers d'Etat dans le cadre d'un apparentement avec le PS. Cette majorité de la population est attachée à ses hôpitaux, à ses écoles, à ses transports publics, à la défense des postes de travail et des salaires.

Le frein à l'endettement

A la veille des élections cantonales de 2005, les partis de droite ont élaboré un projet de frein à l'endettement et aux dépenses. Ce mécanisme limite les déficits budgétaires à 3% et ensuite à 2%. Il fixe une majorité qualifiée de 3/5 des députés pour toute dérogation à ces limites...

Quelles ont été les conséquences de l'adoption du mécanisme du frein aux dépenses et à l'endettement ? Des coupes sévères ont été effectuées dans les budgets de l'instruction publique, de la santé, dans le secteur social. La masse salariale a été réduite de 10% par le biais de suppressions de postes, des restructurations et externalisations. Chaque année, des retenues salariales ont été opérées sur le salaire des employés de l'Etat. Les limites du frein à l'endettement ont permis que l'accord négocié entre le Conseil d'Etat et les syn-

dicats dans le cadre de l'établissement d'une Caisse de pension unique soit remis en cause par la minorité bourgeoise du Grand Conseil, etc.

Sortir des mesures d'économie

Les syndicats d'enseignants (SSP-SAEN) ont négocié avec le Département de l'instruction publique (DECS) un accord sur la sortie des mesures d'économies, qui prévoyait la suppression d'une partie des mesures d'économie prises au début de la législature en vertu du frein aux dépenses et à l'endettement. En raison des difficultés budgétaires, cet accord n'a pas été ratifié par le Conseil d'Etat. Il a fallu que

le SSP organise une mobilisation des enseignants et que les députés socialistes et la majorité « de gauche » votent en fin de compte les sommes correspondant à cet accord, contre l'avis du Conseil d'Etat. Grâce à ce vote, les enseignants des branches pratiques dans la formation professionnelle passeront de 40 à 35 périodes hebdomadaires à la rentrée scolaire 2009-2010, grâce à ce vote une partie des décharges pour les enseignants ont été réintroduites. C'est important ! Reste, comme l'écrit la Cheffe du DECS, Sylvie Perrinjaquet, que ce vote ne signifie pas que l'accord est ratifié par le gouvernement. La revendication des maîtres de théorie du sec-

teur de la formation professionnelle qui devait être inscrite au budget 2010 est donc suspendue pour l'instant.

Candidat à l'élection au Grand Conseil, je m'engage à défendre les revendications des travailleurs du secteur privé comme du secteur public. Je continuerai à dénoncer et à me battre pour la suppression du mécanisme du frein aux dépenses et à l'endettement, qui est le principal obstacle à la satisfaction des revendications. De plus, ce mécanisme est antidémocratique, car il contraint la majorité à accepter les conditions de la minorité.

MICHEL GINDRAT

Hôpitaux, écoles...

Être à l'écoute de la volonté de la population

Le PS et en particulier ses députés doivent être à l'écoute de la population, de ses besoins.

Durant la législature, le canton a trouvé une solution à ses problèmes budgétaires en reportant une partie des charges sur les communes. Cela a conduit certaines communes à la limite de la faillite. Il a y eu aussi une pression très forte pour les amener à fusionner. Cette manière de faire est contradictoire avec notre objectif, comme socialistes, de représenter les intérêts de la population.

Mobilisations massives pour la défense des hôpitaux

Il y a eu des mobilisations massives à La Chaux-de-Fonds et dans le Val-de-Travers pour la défense des hôpitaux régionaux et en particulier des maternités et de la pédiatrie.

Avec le regroupement des hôpi-

taux dans une structure unique, nous voyons se développer une logique de rationalisation. La pédiatrie, la maternité, pour ne prendre que ces deux exemples devraient être regroupés sur un seul site.

Initiative pour la répartition des missions des hôpitaux

Une initiative du PS propose une répartition des missions entre les différents hôpitaux du canton.

Comme femme et comme mère de famille, je me place dans la situation des femmes et des mères du canton. Si j'habite La Béroche et que je dois accoucher à La Chaux-de-Fonds, ou si j'habite la Brévine et que je dois accoucher à Neuchâtel ? Si j'habite Buttes ? Si c'est l'hiver et qu'il neige... Est-ce que je pourrai accoucher à l'hôpital ou dans une voiture ou dans un taxi ? Comment pourrions-nous ne pas prendre en compte le

risque d'une augmentation significative des accidents dus à cette réorganisation ?

Si je travaille et que je dois me rendre auprès d'un de mes enfants hospitalisés, si je travaille loin de mon domicile et si, de surcroît, j'ai des horaires irréguliers, comment pourrais-je être près de mon enfant ?

«Trop cher»

Je ne crois pas que ces questions qui sont celles que se posent les femmes et les mères peuvent être écartées sous l'argument « il n'y a pas d'autres solutions que de réformer le système hospitalier, qui coûte trop cher » !

Telles sont les questions qui me tiennent à cœur et que je veux défendre.

PIERRETTE ISELI

L'Etat doit interdire les licenciements des entreprises qui bénéficient des aides de l'Etat

Le point de vue d'un candidat

Je suis conseiller général et membre du parti socialiste de Boudry. J'ai débuté dans la vie professionnelle en 1960 à Baden en Argovie où j'ai travaillé chez Brown Boveri, usine fabriquant des locomotives pour le monde entier et qui occupait plus de 15'000 salariés en Suisse, contre 5200 actuellement (Brown Boveri fait actuellement partie du groupe suédois ASEA- Brown-Boveri).

Ouvrier viticole, puis par la suite ouvrier en divers secteurs industriels, j'ai été employé les dix dernières années de mon activité professionnelle comme opérateur en microélectronique, en équipe et avec du travail de nuit. Deux des entreprises qui m'ont engagé bénéficiaient d'exonérations fiscales et, dans un des deux cas les salaires des chômeurs engagés par l'entreprise étaient payés en partie par l'assurance chômage. Ces entreprises ont pu démanteler la production et licencier sans aucune difficulté.

Aujourd'hui, nous sommes devant une crise grave. Le chômage partiel et complet augmente et les prévisions sont pessimistes. Le Conseil d'Etat a décidé d'un plan de relance de 35 millions. Un montant de 10 millions est destiné à « soutenir l'emploi de 660 personnes par an » par la prise en charge par les finances publiques d'un quart du salaire pendant 12 mois. Dix autres millions devraient être consacrés au cautionnement des prêts des entreprises auprès des banques.

Compte tenu de mon expérience, je considère que les emplois doivent être défendus. Les entreprises qui bénéficient d'exonérations fiscales, d'un cautionnement de leurs emprunts ou d'un subventionnement des salaires doivent avoir l'interdiction de licencier leurs employés et de délocaliser la production. Ces entreprises doivent respecter les CCT et les salaires usuels. Dans la situation actuelle, cela est très important. Sans ces exigences, les subsides versés seront largement un financement des profits privés des entreprises.

Voilà mon expérience et mes convictions. C'est sur cette base que je suis candidat du PS pour le district de Boudry.

DANIEL MÜHLEMATTER

650 000 chômeurs de plus en février aux Etats-Unis

Sauver les banques ou défendre les intérêts vitaux de la population?

650 000 chômeurs de plus en février aux Etats-Unis. Depuis décembre 2007, 4,4 millions d'emplois ont été détruits. 12,5 millions de personnes sont officiellement considérées comme en position de chômage, soit 5 millions de plus que l'an passé à la même époque ; 3 millions de chômeurs longue durée, soit le double de l'an dernier. A ce rythme, cela signifie 20 millions de chômeurs en 2010. Dans la classe ouvrière, dans le mouvement syndical une question se pose de plus en plus fortement : il faut sauver les travailleurs, pas les banques. C'est cela qu'exprime la manifestation de 75 000 travailleurs à New York, c'est ce qu'exprime le mouvement de protestation des enseignants, personnels administratifs, étudiants de Californie. Nous publions dans ces pages des correspondances parvenues des Etats-Unis.

75 000 travailleurs manifestent à New York "Nous n'avons pas à choisir entre l'éducation et la santé. Nous voulons les deux !"

• Jeudi 5 mars, le centre de New York a été envahi par des milliers de manifestants — près de 75 000 —, qui, à l'appel de leurs organisations syndicales, protestaient contre le projet de budget mis en avant par le gouverneur, David Paterson.

• Le thème de cette impressionnante manifestation était « un rassemblement pour le salut de New York » et le message qui dominait était le refus de voir démanteler des services essentiels comme les services de santé et d'éducation.

George Gresham, président de la section syndicale 1199 du SEIU (syndicat des personnels municipaux), après avoir déclaré qu'il était immoral que des travailleurs dont les salaires se montent à 40 000 dollars par an soient imposés selon le même taux que ceux qui gagnent 500 000 dollars, a ajouté : « Nous ne nous laisserons pas diviser. Nous n'avons pas à choisir entre la santé et l'éducation. Il nous faut les deux, et nous les aurons. » Randi Weingarten, présidente de

la fédération des enseignants de New York, a conclu son discours en disant : « Ceux qui ont profité de la situation qui nous mène aujourd'hui à la catastrophe peuvent payer un peu plus. Mais nous ne les laisserons pas toucher au système de protection sociale, qui protège encore les plus vulnérables ».

Un déficit de 16 milliards de dollars

Les enseignants ont joué un rôle considérable dans cette mobilisation. Leur responsable syndicale a précisé que, pour son syndicat, cette manifestation ne constituait qu'un début.

Des travailleurs de Baltimore étaient venus jusqu'à New York pour assurer les manifestants qu'ils menaient le même combat qu'eux : « Ensemble, nous pourrions réaliser de grandes choses, a déclaré une infirmière de Baltimore. Plus unis et plus nombreux nous serons, plus nous pourrions arracher ».

Il n'y a pas que New York... A San Francisco se prépare, pour le 16 mars, une grande manifestation enseignante et étudiante contre les propositions de réduction du budget de l'éducation dans l'Etat de Californie. Les réductions prévues dans le budget conduiraient à refuser à 250 000 étudiants l'entrée dans les collèges de Californie (aux Etats-Unis, les collèges constituent une forme de première année universitaire). Le gouverneur de Californie, Arnold Schwarzenegger, et d'autres politiciens prétendent justifier la nécessité de ces coupes par le fait que l'Etat de Californie connaît aujourd'hui un déficit de 16 milliards de dollars. Comme le font remarquer les étudiants, la crise n'empêche pas le même gouverneur d'avoir augmenté le budget des prisons de 9 % en un an. Les étudiants et les enseignants soulignent que leur combat est un combat pour tous : réduire aujourd'hui les dépenses d'enseignement, alors que le taux de chômage au niveau de l'Etat se monte à 9,3 %, c'est de toute évidence saboter toute tentative sérieuse de reprise et toute chance pour des dizaines de milliers de jeunes d'obtenir un emploi.

Sauver les banques ou stopper les

licenciements ?

Le président Obama est le responsable d'un nouveau plan de sauvetage des banques et des institutions financières dans lequel il a injecté 3 000 milliards de dollars supplémentaires, d'un plan dit de reprise qui se monte à 780 milliards de dollars et d'un budget dans lequel les remises d'impôts favorisent prioritairement les plus hauts revenus.

Que font les entreprises de tout l'argent qui affluent dans leurs caisses? Le *New York Times* (7 mars) donne l'exemple de la compagnie International Business Machines, qui, bien que se vantant d'avoir réalisé des profits particulièrement importants en janvier 2009, a procédé dans le même temps à 1 400 licenciements dans ses services de vente et de distribution, et annonce 4 600 licenciements à venir. Le *New York Times* ajoute que « bien des licenciements ne sont pas annoncés dans la presse, car ils concernent à chaque fois de petits nombres, mais ils contribuent à faire monter le taux de chômage ».

La question de l'efficacité des mesures prises par le président Obama se pose avec de plus en plus d'intensité. Dans une interview donnée au journal *The Organizer* — qui regroupe les militants liés à l'Entente internationale des travailleurs et des peuples aux Etats-Unis — l'économiste Jack Rasmus souligne que les 3 000 milliards de dollars donnés aux banques conduisent à une situation dans laquelle le chômage total pourrait aboutir à un chiffre de 20 millions.

Dans le mouvement syndical, à l'échelle des sections, des syndicats, des fédérations d'Etat — et même au sommet de l'AFL-CIO — la question se pose de plus en plus directement : n'est-il pas plus que temps d'impulser un plan de sauvetage des travailleurs plutôt qu'un plan de sauvetage des banques, un plan qui s'attaque aux profits réalisés notamment à travers les licenciements massifs, qui s'attaque à la spéculation, un plan qui assure — y compris par la nationalisation des profiteurs et des spéculateurs — le maintien de l'activité économique, et donc l'emploi ?

150 délégués venus de 21 pays d'Europe ont participé à la conférence ouvrière européenne les 7 et 8 février derniers à Paris

Alors que l'Union européenne et les gouvernements des différents pays ont décidé de verser des milliards d'euros aux banquiers et aux spéculateurs au nom des prétendus plans de relance, des centaines de milliers de licenciements sont annoncés chaque semaine, des milliers de travailleurs sont contraints au chômage partiel. Aucun secteur n'est épargné : l'automobile, les banques, la construction mais aussi la fonction publique.

Partout, les classes ouvrières s'engagent dans le mouvement pour se dresser, avec leurs organisations, contre cette politique de destruction. Certes, face à cette résistance, l'Union européen-

L'élément déterminant, dans tous les pays, reste la résistance engagée par les classes ouvrières

ne et chaque gouvernement tentent d'imposer l'intégration des organisations et de leur faire prendre en charge les contre-réformes. Cette question a été largement discutée dans la conférence. Mais l'élément déterminant dans tous les pays reste le mouvement de résistance engagé par les classes ouvrières d'où le rôle de la conférence européenne que Per Sorensen (Commission syndicale du Mouvement populaire contre l'Union européenne, Danemark) a définie comme un « front de défense contre les institutions de l'Union européenne ».

Pour une union libre des travailleurs libres d'Europe

Oui, un « front de défense » afin de franchir un pas dans la voie d'une véritable coopération des peuples et d'une union libre des travailleurs et peuples libres de toute l'Europe, afin de lancer un appel solennel à tous les travailleurs et militants ouvriers de toute l'Europe : « Unissons-nous pour la restitution des centaines de milliards d'euros accordés dans chacun de nos pays aux banquiers, spéculateurs et capitalistes pour les réaffecter à nos écoles, nos universités, nos hôpitaux, nos services publics ! ». Les délégués ont décidé de

mettre en place un comité de coordination afin d'organiser dans chacun des pays des rassemblements, meetings, campagnes communes et en particulier une délégation internationale auprès de la Cour européenne de justice et un meeting international à Dublin en soutien à l'appel lancé par le syndicat TEEU à votre non au nouveau référendum sur le traité de Lisbonne. La conférence a été introduite par deux rapports. Président du Mouvement pour le non à l'Union européenne en Suède, Jan-Erik Gustafsson est revenu sur la campagne engagée depuis un an, en commun par des militants ouvriers de toute l'Europe et l'Entente européenne des travailleurs, pour l'abrogation des jugements de la Cour européenne de justice qui remettent en cause le droit de grève et les droits et garanties arrachés par la lutte de classe dans chacun de nos pays.

Sur mandat du bureau national du POI, Christel Keiser a insisté sur les conséquences de la crise des institutions de l'Union européenne dont la fonction apparaît de plus en plus ouvertement : détruire les classes ouvrières, les nations et la démocratie. Cette crise, insérée dans la crise mondiale de dislocation du système capitaliste, provoque un choc frontal. Partout les travailleurs se dressent contre cette politique de destruction.

En France, le 29 janvier dernier, c'est par millions qu'ils ont fait grève et manifesté, à l'appel de leurs organisations, pour la défense de leurs revendications, au premier rang desquels l'arrêt des licenciements et des suppressions d'emplois dans la fonction publique. Mobilisation qui s'exprime partout en Europe. « Au Portugal, la mobilisation des enseignants se poursuit depuis des mois contre le nouveau statut de la carrière enseignante » a indiqué Carmelinda Pereira (syndicaliste, Portugal). « En Serbie, les grèves se multiplient contre les licenciements et pour l'annulation des privatisations des entreprises » a expliqué Duro Velickovic (syndicat de l'électricité EPS, Serbie). En France, a rapporté

Pascal Samouth (syndicaliste), « la mobilisation s'organise contre le projet de loi Bachelot qui entend remettre en cause le système de santé et le statut des personnels ». Mobilisation aussi pour la défense des hôpitaux publics en Allemagne, comme l'a rappelé Ingo Röser (syndicaliste, président du Conseil d'entreprise d'une clinique psychiatrique, Allemagne) : « 130 000 manifestants à Berlin en septembre dernier contre les suppressions de lits et les suppressions de personnel ». Mais aussi contre la privatisation du métro car « L'Union européenne veut imposer la concurrence pour le transport des personnes » a relaté Monika Wernecker (syndicaliste Verdi, Allemagne).

En Irlande, « après l'annonce par le premier ministre du gel des salaires pendant 2 ans et la baisse de 10 % des pensions, une réunion d'urgence de ma confédération est convoquée la semaine prochaine avec, à son ordre du jour, une discussion sur l'appel à la grève générale » a avverti Aemon Devoy (TEEU, Irlande).

Albert Anor (syndicaliste, membre du Parti socialiste suisse) a expliqué le combat mené dans son pays, non membre de l'Union européenne, pour la victoire du vote non au référendum sur le reconduction de l'accord sur la prétendue libre cir-

Steeland (syndicalistes belges, s'exprimant l'un en néerlandais et l'autre en français) ont expliqué qu'« au coeur de l'offensive de dislocation de la Belgique se trouve le Manifeste du groupe In de Warrande qui se prononce « pour une Flandre indépendante en Europe ». Ils ont insisté sur la place du syndicat FGTB qui combat pour l'unité des conquêtes fédérales car « s'il y a deux peuples en Belgique, il n'y a qu'une seule classe ouvrière ».

On retrouve à l'est de l'Europe cette même offensive de dislocation des nations et de résistance contre elle. Jacim Milunovic (membre de la direction du syndicat de l'hôtellerie et du commerce, Serbie) a ainsi indiqué « L'impérialisme a morcelé la fédération yougoslave en 7 petits Etats fantoches et détruit ainsi la plupart des conquêtes sociales des ouvriers yougoslaves » et a mis en évidence que, d'une manière ou d'une autre, est posée la question de la reconstitution de la Yougoslavie. Destruction des droits en Hongrie également où « le processus de Bologne a mis fin à la gratuité de l'enseignement supérieur, malgré un référendum où la grande majorité de la population a refusé cette mesure » a indiqué Fruszina (étudiante, militante du front de la jeunesse de gauche démocratique, Hongrie).

La dislocation de la Yougoslavie en états fantoches a conduit à la liquidation des conquêtes sociales

culcation des personnes. Tony Richardson (militant du Labour party, Grande-Bretagne) est revenu sur la grève spontanée des ouvriers de Total contre un nouveau cas Laval en insistant sur « la responsabilité des institutions européennes qui tente de provoquer la division entre les travailleurs ». Position appuyée par Marc Gauquelin (POI, France) qui a présenté les amendements rassemblés sur le projet de manifeste (voir page 14).

Revendications qui posent, sur le terrain politique, la question de la rupture avec les traités de Maastricht et d'Amsterdam

Car l'Union européenne cherche à détruire les droits mais aussi les nations, cadre de conquêtes de ces droits. Jeanine Chaineux et Rik

« Guerres et destruction des nations vont de pair » a souligné Petr Chnur (Tchécoslovaquie) qui a expliqué le combat mené dans son pays contre l'installation des radars militaires, « installation soutenue par la pseudo gauche et l'Union européenne d'un côté et la quasi droite et l'OTAN de l'autre ». Et il a précisé que le retour à l'union tchécoslovaque était un objectif incontournable du mouvement ouvrier. H.W. Schuster (Commission ouvrière du SPD de Düsseldorf, Allemagne) est revenu sur la déclaration commune Sarkozy-Merkel signée le 4 février affirmant que « l'Europe doit s'impliquer plus dans la politique de défense, en partenariat avec les Etats-Unis ».

Au cours de la conférence, un débat s'est développé sur le mot d'ordre de protocole social annexé au traité

150 délégués venus de 21 pays d'Europe ont participé à la conférence ouvrière européenne les 7 et 8 février derniers à Paris

de Lisbonne. Ainsi, Franck Keogan (Mouvement populaire contre l'Union européenne, Irlande) s'est interrogé : « Puisque la CES a proposé un protocole social, ne faut-il pas mener une campagne en soutien à cette exigence ? ». « Mais force est de constater que toute « clause sociale » annexée au traité de Maastricht et à ceux qui ont suivi a toujours visé à écraser les classes ouvrières. Cela est consubstantiel aux traités existants » a observé Daniel Gluckstein, secrétaire national du POI et coordinateur de l'Entente internationale des travailleurs.

La CES accompagne la remise en cause des droits et garanties

Dans ce cadre, Jean-Charles Marquiset (syndicaliste, France) est revenu sur le rôle de la CES qui, s'alignant sur les mesures décidées par l'Union européenne, accompagne la remise en cause des droits et garanties.

Accompagner ou combattre : c'est une question qui a traversé toute la discussion. La responsabilité des organisations de la classe ouvrière n'est-elle pas aujourd'hui de refuser de prendre en charge les contre-réformes ? Maïté Monformez (fédération des services publics-UGT, Espagne) a expliqué : « On exige de nos syndicats qu'au nom du « dialogue social », nous contribuions à mettre en pièce les con-

quêtes arrachées par le mouvement ouvrier. La responsabilité des organisations syndicales est au contraire d'interdire les licenciements ». Les travailleurs turcs sont confrontés au même problème a indiqué Dogan Fennibay (Parti de la fraternité ouvrière, Turquie) où « face aux protestations ouvrières, le gouvernement a reconstitué le Conseil économique et social, organisme visant à intégrer les organisations syndicales ». Mais l'indépendance du mouvement ouvrier n'a pas dit son dernier mot comme l'a fait remarquer Ivan Boulgakov (Confédération syndicale « Défense du travail », Kazakhstan) : « Les travailleurs sont prêts à se battre, ils

n'attendent que cela. Le problème, dans nos républiques, ce sont les syndicats hérités de l'époque soviétique dont les dirigeants achetés ont leurs entrées au gouvernement. Mais la période nous est favorable, si nous aidons la classe ouvrière à disposer de ses organisations indépendantes ». Propos confirmés par Alexandre Lomakine (Résistance populaire, République de Moldavie) : « Après des années de calme, les ouvriers ont commencé à reprendre confiance et des grèves ont commencé dans les usines pour le paiement des arriérés de salaire ».

CHRISTEL KEISER

La délégation suisse

Deux membres du Parti socialiste vaudois ont participé à la Conférence: Eric Voruz, conseiller national, et Max Robert, membre du PSV et syndicaliste. Interviews

Eric Voruz

- Pourquoi as-tu participé à la rencontre européenne?

J'ai voulu participer à la rencontre européenne, car je voulais rencontrer les travailleurs d'autres pays et connaître leurs craintes.

- Quels sont les principaux éléments que tu retiens de la discussion?

Ce que j'ai pu constater, c'est que presque tous les pays de l'UE sont à droite et se reflètent sur la politique de l'UE. Les attaques contre les travailleurs viennent des pays eux-mêmes par leurs politiques de démissions ce qui arrange les gouvernements nationaux. C'est pour cela que je ne veux pas accuser l'UE en tant qu'association de pays, mais bien les personnes qui la dirigent. Et ces personnes sont les représentants des gouvernements nationaux...

- Que penses-tu des propositions qui ont été faites à la Conférence (prochaine conférence en Irlande, délégation auprès de la Cour de justice européenne, Conférence mondiale ouverte...)

J'appuie les décisions prises, même si je suis perplexe concernant la rencontre mondiale, difficile à organiser sans l'aide de syndicats. Ce derniers doivent aussi se manifester fermement contre la décision de la

Cour de justice européenne.

- Quelles discussions doit-on avoir dans le PS et les syndicats, en Suisse, suite à la Conférence?

Dans le cadre de la dernière séance du groupe PS des Chambres fédérales, nous avons reçu le vice-premier ministre PS du Luxembourg et suite aux diverses questions posées, il nous a affirmé que la Cour s'est prononcée suite aux pressions des pays ex communistes qui défendaient les dirigeants mafieux de ces pays ce qui est un scandale. Il a affirmé aussi que les gouvernements nationaux se dégagent trop facilement sur l'UE pour justifier leurs propres décisions et idéologies de droite. J'ai parlé ensuite avec l'ambassadeur (PS) du Luxembourg de la rencontre de Paris. J'ai proposé qu'une rencontre avec l'UCPO ait lieu. Il est ouvert et j'ai ses coordonnées. C'est pourquoi, je persiste à dire qu'il faut attaquer une politique et non un pays ou institution.

Max Robert

- Pourquoi as-tu participé à la rencontre européenne?

Parce qu'il est évident que les attaques que subissent les travailleurs et les jeunes en Suisse découlent directement de l'application, par le Conseil fédéral, de tout l'arsenal

anti-ouvrier élaboré à Bruxelles : libéralisations, privatisations, affaiblissement des droits ouvriers, discipline budgétaire, concurrence libre et non faussée...

- Quels sont les principaux éléments que tu retiens de la discussion?

L'application des traités et des directives depuis le traité fondateur de l'UE, le traité de Maastricht, a conduit partout à une situation de paupérisation et de précarisation des travailleurs et des jeunes. La sacro-sainte « concurrence libre et non faussée », ainsi que la discipline budgétaire extrêmement stricte imposée aux peuples conduit à des situations tragiques. En Pologne, par exemple, comme la déléguée l'a expliqué, les droits dont bénéficiait la population ont été purement et simplement abrogés pour permettre l'adhésion à l'UE. Elle a notamment mentionné le droit à l'instruction, à la santé, au logement et au travail !

- Que penses-tu des propositions qui ont été faites à la Conférence (prochaine conférence en Irlande, délégation auprès de la Cour de justice européenne, Conférence mondiale ouverte...)

Elles sont extrêmement importantes, en ce qu'elles permettent d'ouvrir une issue : dans la situation

de crise extrême du capitalisme, les travailleurs se mobilisent partout – et nous avons découvert lors de la conférence la détermination de ces mobilisations – pour la préservation des droits inscrits dans les législations nationales. Mais ce qui ressort de la discussion, c'est que ce combat passe, partout, par une lutte déterminée, en même temps, pour l'abrogation des traités et directives de l'UE, ainsi que la rupture avec ses institutions dictatoriales. Et ce combat doit être coordonné entre les classes ouvrières des différents pays !

- Quelle est selon toi la principale difficulté que rencontrent les travailleurs dans leurs mobilisations ?

Elle est liée à la confusion introduite par le soutien que certaines organisations du mouvement ouvrier apportent à la politique de l'UE. Il y a quelques années, tous les pays de l'UE, et l'UE elle-même, étaient dirigés par des socialistes. Devant le contenu et les conséquences de leur politique, les travailleurs se sont en partie détournés de leurs organisations traditionnelles, ont été poussés à l'abstention lors des élections. C'est du gâchis. La place des organisations est dans le combat contre les institutions et la politique de l'Union européenne.

Conférence européenne des 7 et 8 février 2009 à Paris

Appel à tous nos camarades, travailleurs, militants ouvriers et exploités de toute l'Europe.

Nous, délégués de 21 pays d'Europe, réunis à Paris les 7 et 8 février 2009, en conférence européenne, décidons de lancer un appel solennel à tous nos camarades, travailleurs, militants ouvriers et exploités de toute l'Europe.

Camarades,

Nous nous trouvons aujourd'hui confrontés à un nouveau et terrible tournant de notre histoire.

Au moment où tous nos pays sont entraînés dans une crise majeure par les dirigeants faillis (patrons d'industrie, banquiers et spéculateurs) d'un système capitaliste en pleine décomposition, nous voyons ces messieurs et ces dames — non contents de jeter à la rue des centaines de milliers de travailleurs en plus des milliers de ceux (jeunes et retraités) qu'il laisse au bord de la route — tenter, pour préserver leur système d'exploitation, de provoquer la guerre la plus ignoble qui soit, une guerre entre les travailleurs eux-mêmes.

Gordon Brown vient de se permettre d'accuser de « nationalisme » et de « racisme » des ouvriers britanniques engagés dans une grève interdite pour la défense de leurs droits syndicaux et pour que tous les travailleurs, quelle que soit leur origine, soient couverts par ces mêmes droits. Or c'est lui qui porte toute la responsabilité d'une situation où il condamne ces travailleurs britanniques au chômage à vie, en appliquant les directives européennes et les jugements de la CEJ qui permettent aux capitalistes de surexploiter sans vergogne des contingents de travailleurs immigrés auxquels sont imposées des conditions de salaires et de travail honteuses dérogeant à toutes les lois nationales.

C'est le même Gordon Brown, appuyé par Vladimir Spidla, commissaire européen au travail, qui ose défendre — au nom de la libre circulation des travailleurs et de la concurrence libre et non faussée qui fonde l'UE — la légitimité de l'embauche par le pétrolier français Total à la raffinerie de Lindsay d'ouvriers portugais et italiens parqués dans des containers sur les quais afin de pouvoir écraser toujours plus le coût de la force de travail et donc de leurs salaires.

Nous posons ces questions :

Qui nourrit le chauvinisme, la xénophobie et le racisme, si ce n'est l'UE elle-même, ses directives, les jugements de la CEJ (Laval, Viking, Rüfert et Luxembourg), et la déréglementation générale du travail qu'elles induisent inéluctablement ?

Qui d'autre que l'UE menace d'entraîner, au nom de la libre circulation, de la flexibilité du marché du travail, de la régionalisation ..., les travailleurs de nos pays dans une spirale sanglante qui n'est pas sans rappeler le drame qui s'est joué dans la guerre des Balkans il y a à peine 15 ans ?

Qui, hier par exemple, a encouragé Dell à importer des travailleurs polonais pour son usine d'Irlande ?

Qui encourage aujourd'hui Dell à licencier 1900 ouvriers polonais et irlandais en Irlande, pour délocaliser sa production en Pologne et en Ukraine ?

Il ne s'agit pas seulement de l'Irlande, il s'agit de la Grande Bretagne, de l'Allemagne, du Danemark, de la Suède, de la France, de l'Italie, de l'Espagne, de la Hongrie, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie...

Qui encourage les grands patrons des trusts de l'automobile, de la chimie, de la construction, des banques, à pratiquer ce gigantesque et mortel jeu de Monopoly à l'échelle de toute l'Europe ?

Notre réponse : C'est l'Union européenne elle-même

Nous accusons l'Union européenne, ses traités, ses institutions et ses directives, de n'avoir qu'un but : déréglementer, privatiser les services publics, liquider la protection sociale, l'enseignement public, et organiser une concurrence sans foi ni loi entre les travailleurs pour écraser toujours plus le coût du travail.

Nous accusons l'Union européenne, qui confirme aujourd'hui son échec total à faire émerger la plus petite esquisse d'entité européenne harmonieuse, de n'avoir qu'une fonction : être un marché, coordonner - sous le titre pompeux « plan de relance » - les plans de pillage des fonds publics de chacune de nos nations, au service exclusif des capitalistes, les banquiers et les spéculateurs financiers, qui nous conduisent à la catastrophe.

Au nom de quoi les organisations que la classe ouvrière a construites pour sa défense, les syndicats, les partis, le mouvement ouvrier dans son ensemble devraient-elles accepter d'être contraintes de se soumettre à ce diktat ?

Nous nous adressons à tous nos collègues, à tous les militants ouvriers de tous les pays, pour les inviter à se réapproprier avec nous le vieux mot d'ordre fondateur du mouvement ouvrier international : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! » plus vrai que jamais pour les travailleurs d'Europe et du monde entier dont toutes les conquêtes sont remises en cause.

Unissons-nous contre la politique de l'Union européenne et de ses institutions.

Unissons-nous pour apporter tout notre soutien à la lutte des travailleurs et des syndicats irlandais pour dire "non" au Traité de Lisbonne.

Unissons-nous pour brandir dans chacun de nos pays l'exigence de l'interdiction des licenciements, l'exigence d'un travail pour tous et pour en faire l'axe central de la réalisation de l'unité des travailleurs et de leurs organisations.

Unissons-nous pour la restitution des centaines de milliards d'euros accordés dans chacun de nos pays aux banquiers ; spéculateurs et capitalistes pour les réaffecter à nos écoles, nos universités, nos hôpitaux, nos services publics.

Unissons-nous pour la réalisation du mot d'ordre "à travail égal, salaire égal" , selon les normes en vigueur sur le lieu de travail et donc pour l'abrogation des directives de flexibilisation et la déréglementation du marché du travail et pour le rétablissement du respect des conventions collectives, des statuts des personnels de la fonction publique de nos pays.

Il y a urgence, si nous voulons garantir un avenir aux générations futures

C'est dans cette direction que, face à la faillite de l'Union européenne, les travailleurs de nos pays avec leurs organisations feront franchir un pas décisif dans la voie d'une véritable et libre collaboration des peuples, une union libre des travailleurs, des peuples et des nations libres d'Europe.

C'est dans cette voie qu'enfin la paix régnera en Europe, car elle sera fondée sur la fraternité des travailleurs et des peuples libérés des exigences mortelles du capital.

Pour ces objectifs, nous convenons, en cette conférence ouvrières européenne des 7 et 8 février 2009 de coordonner notre action et d'organiser dans chacun de nos pays : rassemblements, meetings, campagnes communes... Avec, pour première échéance, l'organisation d'une délégation internationale auprès de la Cour européenne de justice, ainsi que le soutien à la campagne organisée en Espagne pour l'arrêt des poursuites judiciaires contre les syndicalistes de l'aéroport de Barcelone.

Nom, prénom	adresse	e-mail	signature

À retourner : Albert Anor, 11 rue Gustave-Réveillod 1227 Les Acacias almadoanor@bluewin.ch

Les signataires de l'appel de la Conférence européenne des 7 et 8 février à Paris

Allemagne : Michael Altmann, Ver.di, AFA - Commission ouvrière du SPD ; Heinrich Becker, GEW - syndicaliste enseignant ; Carla Boulboullé, syndicaliste enseignante ; Kerstin Bunz, Ver.di ; Udo Eisner, IG Metall ; Ellen Engstfeld, SPD, Ver.di ; Henning Frey, SPD, syndicaliste enseignant ; Eva Gürster, SPD, Ver.di ; Julian Gürster, Ver.di, IRJ ; Mirco Kischkat, Ver.di, SPD ; Peter Kreutler, Ver.di, SPD ; Gotthard Krupp, Ver.di, AFA - commission ouvrière du SPD ; Hans Jürgen Mees, Ver.di ; Norbert Müller, Ver.di ; Lothar Ott, syndicaliste enseignant, SPD ; Ingo Röser, Ver.di ; Schüller, Klaus, secrétaire du DGB, commission ouvrière du SPD ; Anna Schuster, Ver.di ; H.W. Schuster, Ver.di, AFA - commission ouvrière du SPD ; Günter Schwefing, Ver.di ; Beate Sieweke, Ver.di, commission ouvrière du SPD ; Christiane Treffert, GEW - syndicaliste enseignante ; Dirk Weil, SPD, IG BCE ; Mechthild Wellems, Ver.di ; Monika Wernecke, Ver.di. **Belgique :** Jeannine Chaineux, CGSP (à titre personnel) ; Roberto Giarracco, CGSP-FGTB ; Rudy Janssens, CGSP-FGTB ; Philippe Larsimont, Mouvement de défense des travailleurs (MDT) ; Henri-Jean Ruttiens, SETCa-FGTB (à titre personnel) ; Rick Steeland, BBTK. **Danemark :** Eva Hallum, Commission syndicale du Mouvement populaire contre l'Union européenne ; Per Sorensen, Commission syndicale du Mouvement populaire contre l'Union européenne ; Kirsten Annett Christensen, LFS ; Bent Langesen, syndicat du bâtiment. **Espagne :** Maria Baena, UGT (à titre personnel) ; Jesus Bejar, syndicaliste métallurgie, CCOO Madrid ; Pablo Garcia Cano, syndicaliste métallurgie, CCOO Madrid ; Luis Gonzalez, syndicaliste santé, CCOO Séville ; Micky Gonzalez, syndicaliste enseignement, UGT Barcelone ; José Antonio Iniesta, PSC-UGT ; Manuel Iniesta, CCOO-IU ; Koldo Mendez, PSE-EE-PSOE (à titre personnel) ; Mayté Montaner, UGT (à titre personnel) ; Javier Moro, UGT ; Blas Ortega, FSP-UGT (à titre personnel) ; Rosaura Perez, UGT (à titre personnel) ; Baltazar Santos, UGT (à titre personnel). **France :** Frank Arnold, POI ; Pierre Besse, syndicaliste cheminot ; Daniella Bettenfeld, Comité de défense des travailleurs frontaliers de la Moselle ; Daniel Chalier, syndicaliste Santé (à titre personnel) ; Daniel Collin, syndicaliste cheminot ; Francis Coudeville, syndicaliste ; Jean-Claude Denis, bureau national du POI ; Jean-Louis Destenay, bureau national du POI ; Claire Dreidemy, POI ; Jacques Girod, syndicaliste ; Daniel Gluckstein, secrétaire national

du POI ; Pierre Jeanneney, secrétariat permanent du POI ; Claude Jenet, secrétaire national du POI ; Christel Keiser, bureau national du POI ; Abdou Koté, Manifeste pour l'indépendance syndicale ; Jean-Charles Marquiset, secrétariat national du POI ; Jean Menecier, POI ; Adélaïde Marine-Gougeon, AJR ; Pierre-Axel Montermier, AJR ; Marika Kovacs, POI ; Sandra Renda, Les Verts ; Pascal Samouth, syndicaliste ; Marie-Claude Schidlower, POI ; Gérard Schivardi, secrétaire national du POI ; Daniel Shapira, POI ; Patrice Sifflet, Manifeste pour l'indépendance syndicale ; Dominique Vincenot, POI. **Grande-Bretagne :** Peter Collier ; Nick Philipps, BETCU (à titre personnel) ; Tony Richardson, syndicat des boulangers, membre du Labour party. **Grèce :** Loukas Korfiatis, OLME. **Hongrie :** Klara Anyiszonyan, Entente européenne des travailleurs ; Pál Aradi, BCKSz ; Eva Kiss Aradiné, Organisation FIBU-MIK ; Laszlo Asztalos, syndicaliste « Conseils ouvriers » ; Fruszina Balta, étudiante, militante de la Jeunesse de gauche hongroise ; Janosne Bårány, syndicaliste « Conseils ouvriers » ; Judit Somi, Entente européenne des travailleurs. **Italie :** Ugo Groce, rédaction de Tribuna Libera ; Elisabeth Raineri, Comité « Non à l'Union européenne, démocratie et services publics » ; Lorenzo Valardo, UIL-école Turin (à titre personnel) ; Vanna Ventre, Comité « Non à l'Union européenne, démocratie et services publics ». **Kazakhstan :** Ivan Boulgakov, Confédération syndicale « Défense du travail ». **Moldavie :** Alexandre Lomakine, Résistance populaire. **Pologne :** Helena Wolska, **Portugal :** Carmelinda Pereira, POUS. **Roumanie :** Constantin Cretan, Fédération nationale du travail ; Marian Tudor, Association pour l'émancipation des travailleurs. **Serbie :** Pavlusko Imsirovic, Alliance politique ouvrière ; Jacim Milunovic, syndicat de l'alimentation ; Djuro Velickovic, syndicat EPS. **Suède :** Gösta Torstensson, Mouvement pour le non à l'Union européenne ; Jan-Erik Gustafsson, Mouvement pour le non à l'Union européenne. **Suisse :** Albert Anor, PSS, syndicaliste services publics (SSP-VPOD) ; Sébastien Fabregas, syndicaliste services publics (SSP-Santé) ; Andrea Riman, AGT, Parti du travail ; Max Robert, PSS, SSP ; Eric Voruz, PSS, UNIA. **Tchécoslovaquie :** Jela Jurickova, Bulletin tchéco-slovaque ; Jan Tesar, Bulletin tchéco-slovaque ; Petr Schnur, Bulletin tchéco-slovaque. **Turquie :** Mustafa Cubuk, Parti de la fraternité ouvrière (IKP) ; Dogan Fennibay, Parti de la fraternité ouvrière (IKP)

ABONNEZ-VOUS!

Je choisis la formule suivante

- Abonnement** au *Journal* de l'UCPO: 30.- / 50.- / ... *
10 numéros (pli fermé)
- Abonnement combiné** au *Journal* de l'UCPO et à *Informations Internationales*:
50.- / 80.- / ... *
10 numéros (pli fermé) et envoi bi-mensuel d'*Informations Internationales* par courrier électronique
- Adhésion** comme membre souscripteur avec abonnement au *Journal* de l'UCPO
et à *Informations Internationales*: à 100.- / 150.- / 200.- / ... *
10 numéros (pli fermé) et envoi bi-mensuel d'*Informations Internationales* par courrier électronique
- Je verse ma contribution en une fois / par semestre / par trimestre / par mois *

Nom, prénom.....

Adresse.....

Email.....

NPA, Localité.....

Date..... Signature.....

* soulignez ce qui convient

Talon à envoyer à: UCPO, case postale 1, 1211 Genève 28

Versements: CCP 12-67458-3